



VALISE PÉDAGOGIQUE "ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE"

A.- PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Type de document	Niveau des apprenants		
	Secondaire I 1	Secondaire II 2	Adultes 3
Document pour les formateurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Dans le cadre d'un projet financé par le programme PRINCE, l'Académie européenne de Berlin (porteur de projet), l'Association bulgare des enseignants d'allemand (BDV), le Centre européen Robert Schuman (CERS), le Conseil Atlantique de Croatie, la Fondation Hanns-Seidel (bureaux de Sofia et de Zagreb) et la Fondation polonaise Robert Schuman ont réalisé une valise pédagogique sur l'élargissement de l'Union européenne (qui existe en allemand, anglais, bulgare, croate, français et polonais) destinée à l'enseignement secondaire (I & II) et aux activités d'animation européenne des ONG engagées dans l'éducation à la citoyenneté démocratique active (Académies européennes, Maisons de l'Europe, etc.).

1.- POURQUOI UNE VALISE PÉDAGOGIQUE SUR L'ÉLARGISSEMENT ?

Le 1er mai 2004, soit à peine quinze ans après la chute du Mur de Berlin, l'Union européenne est passée à vingt-cinq États membres avec l'accueil de dix nouveaux pays, puis à vingt-sept le 1er janvier 2007 et, sans doute, à vingt-huit pays d'ici quelques mois avec l'arrivée de la Croatie. Ce processus d'élargissement est loin d'être achevé puisque de nouvelles négociations se sont ouvertes, en 2005, avec la Turquie, en 2010 avec l'Islande, et en 2012 avec le Monténégro ; l'ensemble des autres pays des Balkans occidentaux ont aussi vocation à entrer dans l'UE. Ces élargissements récents représentent des événements majeurs dans l'histoire contemporaine de l'Europe, redessinant les frontières de tout le continent européen.

Depuis le début des années 1990, différentes conceptions de l'évolution future de l'Union européenne ont coexisté parmi les États membres, partagés entre l'élargissement et l'approfondissement, alors que les candidats cherchaient, eux, la meilleure manière de s'y intégrer rapidement. Cependant, après le cinquième élargissement, historique, qui a eu lieu en deux vagues successives, en 2004 et 2007, c'est la notion de "capacité d'intégration" de l'Union européenne qui fait irruption dans les débats. La stratégie d'élargissement est en cours de redéfinition, à la lumière de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie.

Le bilan des derniers élargissements n'offre pas que des volets positifs et la crise économique, financière et sociale et celle du surendettement des États ont créé de nouveaux risques pour l'Europe élargie. Mais la gestion de l'élargissement et l'intégration des pays des Balkans restent un défi majeur pour les États membres, après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

D'une part, un certain essoufflement du processus qui procède à la fois du déclin du soutien des citoyens européens et, d'autre part, d'une certaine désaffection des États candidats se font jour. Le thème de l'élargissement est apparu comme un des principaux facteurs négatifs dans les campagnes référendaires sur le projet de traité constitutionnel en France et aux Pays-Bas, en 2007, ainsi que, dans une certaine mesure, dans celle relative au traité de Lisbonne en Irlande, en 2008. L'une des raisons identifiées de ce faible soutien des citoyens est le manque de débat et de publicité ayant entouré les décisions importantes prises au cours des années 1990 concernant l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale. C'est pourquoi le "consensus renouvelé pour l'élargissement", adopté en 2006, souligne qu'un "soutien large et durable de l'opinion publique" doit être mobilisé par une plus grande transparence et une meilleure communication. C'est également dans ce but que l'article 49 du traité de l'Union européenne a été révisé en ajoutant une obligation d'information du Parlement européen et des parlements nationaux lors de tout dépôt de nouvelle candidature afin de les associer plus en amont au processus.

Du côté des pays candidats, au fur et à mesure que l'UE se développe, les négociations d'adhésion sont perçues comme étant de plus en plus complexes et les efforts à fournir de plus en plus lourds. La perspective de l'adhésion apparaît quasiment hors d'atteinte, au risque d'un découragement des gouvernements et des populations concernés. Déjà, lors du cinquième élargissement, on a pu constater un déclin du soutien des populations vers la fin des négociations s'étendant sur plus d'une décennie.

Aujourd'hui, la perspective de l'adhésion semble également trouver ses limites pour la résolution des conflits les plus aigus en ex-Yougoslavie et même à Chypre (depuis 2004, l'ensemble du territoire de l'île fait partie de l'Union européenne mais la «ligne verte», -qui ne constitue pas une frontière extérieure de l'UE- sépare jusqu'à aujourd'hui les communautés chypriotes grecque et turque).

Pour retrouver pleinement leur sens, les négociations d'adhésion ne doivent plus être vues comme un instrument de politique extérieure à la disposition de l'exécutif européen, mais bien comme une partie intégrante du projet européen voulu par les citoyens européens.

2.- LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION

Les partenaires ont défini ensemble les objectifs, les documents et les matériels (interactifs ou ludiques) qui constituent le tronc commun identique à toutes les versions linguistiques. L'objectif est d'éviter une vision ou une narration trop "nationales" ou encore "membres fondateurs" *versus* "nouveaux arrivés" de la politique d'élargissement, de ses conséquences, de ses défis et de sa perception par les Européens.

Il s'agit d'une véritable réalisation européenne qui a associé deux pays fondateurs (Allemagne & France), un pays de l'élargissement de 2004 (Pologne), un pays de celui de 2007 (Bulgarie) et un pays qui vient d'achever les négociations d'adhésion (Croatie). Pour les partenaires, il ne s'agissait pas de réaliser des outils de promotion ou de défense de la politique européenne d'élargissement. L'approche didactique permet aux apprenants — des établissements de l'enseignement secondaire I et II ou à ceux des ONG engagées dans l'éducation à la citoyenneté démocratique active — d'acquérir les savoirs et les compétences nécessaires pour participer au débat démocratique sur la politique d'élargissement de l'Union européenne.

Pour la définition du tronc commun et du contenu spécifique (documents et outils pédagogiques, complémentaires au tronc commun, nécessaires pour le public national) à chaque version linguistique de la valise, les partenaires ont associé **des enseignants** (histoire, géographie, sciences politiques, langues étrangères, éducation à la citoyenneté et aux enjeux juridiques et sociaux, professeurs qui enseignent leur discipline dans une langue étrangère, etc.) et **des animateurs de terrain des Maisons de l'Europe**.

3.- APPROCHE PÉDAGOGIQUE GLOBALE

31.- OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

1. Permettre une participation active au débat démocratique sur la politique d'élargissement de l'Union européenne ;
2. Présenter les différentes conceptions de l'évolution future de l'Union européenne qui coexistent parmi les États membres, partagés entre l'élargissement et l'approfondissement ;
3. Faire comprendre que les négociations d'adhésion sont partie intégrante du projet européen voulu par les citoyens européens ;
4. Présentez les pays candidats (officiels, potentiels, éventuels) dans une réflexion globale sur les frontières de l'Union.

32.- PUBLICS CIBLES :

- A. Enseignants (histoire, géographie, sciences politiques, langues étrangères, éducation à la citoyenneté et aux enjeux juridiques et sociaux, économie, droit, professeurs qui enseignent leur discipline dans une langue étrangère, professeurs documentalistes, etc.) ;
- B. Éducateurs & animateurs des organismes d'éducation à la citoyenneté européenne démocratique active (Académies européennes, Maisons de l'Europe, Fondations, etc.) ;
- C. Chargés de documentation (centres de documentation publics et associatifs).

33.- CONTENU GÉNÉRAL :

INTRODUCTION

1. Histoire de l'intégration européenne (en cas de besoin)
2. Les limites de l'Europe – informations de base

L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE

3. L'Union européenne, que disent les traités et d'autres textes sur les limites de l'Union européenne ?
4. L'Union européenne, un projet politique
5. L'Union européenne, une communauté de valeurs
6. L'Union européenne, une gouvernance équilibrée à multiples niveaux
7. L'Union européenne, les principes de fonctionnement de l'Union européenne
8. L'Union européenne, l'Europe des Citoyens

LA POLITIQUE D'ÉLARGISSEMENT

9. La politique d'élargissement de l'Union européenne
10. Étude de cas : le processus d'adhésion de la Croatie (au 1er juillet 2013)

34.- MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Fourniture d'une documentation de base pour les éducateurs et mise à disposition d'outils didactiques (pour la transmission de savoirs et pour l'acquisition de compétences transversales) à mettre en œuvre avec les apprenants.

Référentiel d'appropriation pédagogique :

Les documents constitutifs de la valise pédagogique « élargissement » sont classifiés selon le référentiel didactique suivant :

Types de document		Niveau des apprenants		
		Secondaire I 1	Secondaire II 2	Adultes 3
R	Document de référence			
F	Document pour les formateurs			
A	Document pour les apprenants			
D	Document pour le débat			

35.- VARIÉTÉ DES APPROCHES

Les propositions pédagogiques sont de nature et de fonctions différentes. Destinées à des publics et à des contextes d'utilisation variés, elles ne suivent pas toutes le même schéma et n'entrent pas toutes dans le même degré de précision. Certaines proposent jusqu'au détail des questions posées, d'autres se limitent à des grandes lignes, laissant à chaque utilisateur le soin d'adapter en fonction de son public.

Auteur : Richard Stock, Centre européen Robert Schuman

Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne ou des partenaires au projet.



Licence de libre diffusion *Creative Commons* : le document peut être librement utilisé, à la condition de l'attribuer à l'auteur en citant son nom ; seules les utilisations non commerciales sont autorisées (les utilisations commerciales restent soumises à autorisation) ; les modifications doivent d'être assorties des mêmes options *Creative Commons* que le document initial.

Ce document est extrait de la **VALISE PÉDAGOGIQUE SUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE** (qui existe en allemand, anglais, bulgare, croate, français et polonais) destinée à l'enseignement secondaire (I & II) et aux activités d'animation européenne des ONG engagées dans l'éducation à la citoyenneté démocratique active (Académies européennes, Maisons de l'Europe, etc.). Elle a été produite, dans le cadre d'un projet cofinancé par l'Union européenne (programme PRINCE), par l'Académie européenne de Berlin (porteur de projet), l'Association bulgare des enseignants d'allemand (BDV), le Centre européen Robert Schuman (CERS) à Scy-Chazelles, le Conseil Atlantique de Croatie et la Fondation polonaise Robert Schuman.



La valise pédagogique "Élargissement de l'Union européenne" a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne (programme PRINCE).



4.- LES QUESTIONS EUROPÉENNES DANS LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT EN FRANCE (au 1^{er} septembre 2012)

41 - DANS LES PROGRAMMES DU COLLÈGE

41.1.- GÉOGRAPHIE. PROGRAMME DE TROISIÈME (BO N°6 DU 28/08/2008):

Partie III. Thème 1. *L'Union Européenne, une Union d'États*

L'élève doit connaître que l'Union Européenne est un territoire en construction (en lien avec le programme d'Histoire: Partie III. Thème 3. *la construction européenne jusqu'au début des années 2000*, notamment que l'élève doit comprendre qu'un des caractéristiques de cette construction est l'adhésion aux valeurs démocratiques).

Partie IV : Thème 2 : *Réalités et limites de la puissance européenne.*

L'élève doit comprendre que le rayonnement de l'Union Européenne s'exerce sur son voisinage : échanges, coopération, demandes d'adhésion.

42.- DANS LES PROGRAMMES DU LYCÉE PROFESSIONNEL

42.1.- HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ÉDUCATION CIVIQUE CLASSES DE CAP :

4. Guerres et conflits en Europe au XX^{ème} siècle

- ★ Verdun et la mémoire de la bataille : une prise de conscience européenne ?
- ★ Le génocide juif : un crime contre l'humanité
- ★ Un conflit localisé récent

Les causes et les typologies des conflits sont abordées à travers des exemples de guerre au XX^e siècle (unité nationale, guerre mondiale, guerre civile, conflit ethnique, etc.). Les conditions des batailles sont transformées par les bouleversements technologiques. Les notions de génocide et de **crime** contre l'humanité sont élaborées et reprises par le droit international.

Histoire des arts : Zadkine : « La ville détruite » ; Otto Dix : « Der Krieg » ; Gromaire : « La Guerre » ; Vélickovic (sur les guerres de l'ex-Yougoslavie), etc.

42.2 .- EDUCATION CIVIQUE CLASSE DE PREMIÈRE BAC PRO :

Le citoyen et la république

parmi les thèmes au choix : Citoyen français, citoyen européen

42.3.- HISTOIRE CLASSE DE TERMINALE BAC PRO :

Le monde au XX^{ème} siècle et début XXI^{ème} siècle

Sujets d'étude :

- l'idée d'Europe au XX^{ème} siècle (plan Schuman ou Kohl et Mitterrand et l'Europe)
- le monde depuis le tournant des années 90

42.4 - GÉOGRAPHIE CLASSE DE TERMINALE BAC PRO :

La France dans l'Union européenne

Sujets d'étude :

- la France dans l'UE et dans le monde
- l'Union européenne et ses territoires : les frontières de l'UE

42.5.- PROGRAMME D'ÉCONOMIE - DROIT POUR LES CLASSES PRÉPARATOIRES AU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL (ARRÊTÉ DU 13-4-2010 - J.O. DU 30-4-2010)

L'enseignement d'économie et droit contribue à la formation générale et professionnelle des futurs bacheliers :

- ★ en leur proposant des clefs de compréhension et d'analyse de l'organisation économique et juridique de la société contemporaine, à partir de l'étude des contextes dans lesquels s'exercera leur activité professionnelle ;
- ★ en servant de base à l'acquisition des compétences professionnelles attendues dans les différentes spécialités de baccalauréats professionnels concernées.

Cette double ambition conduit à inscrire les apprentissages dans un projet global qui vise à l'acquisition d'un corpus de connaissances juridiques et économiques, associées à celles portant sur la diversité, le fonctionnement et l'analyse des organisations.

Partie 2 - Le cadre juridique de l'organisation sociale

Les sources du droit

Identifier les sources du droit c'est s'interroger sur le mode de création du droit. L'analyse doit montrer que les sources directes du droit peuvent être classées en trois blocs. Le bloc constitutionnel comprend la constitution et les traités. Une attention particulière est portée au droit communautaire dérivé et au principe de primauté. Le bloc législatif comprend les lois qui émanent du parlement. Le bloc réglementaire comprend les actes créés par le gouvernement et les autorités administratives.

Une distinction peut être effectuée entre les sources qui ne dérivent pas de la loi comme la coutume et celles qui enrichissent la loi telle la jurisprudence. La doctrine n'est pas étudiée. Les normes juridiques sont hiérarchisées, chaque norme doit être conforme à celle qui lui est supérieure.

43.- DANS LES PROGRAMMES DU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

43.1.- GÉOGRAPHIE

PROGRAMME DE PREMIÈRE L, ES, S (BO n° 9 DU 30/09/2010) :

Thème 3 : *L'Union Européenne : dynamiques de développement des territoires*. Dans la première question : « De l'espace européen aux territoires de l'Union Européenne ». L'élève doit comprendre les notions d' « Europe ou Europes ». Puis il doit étudier les frontières et les limites de l'Union Européenne pour se rendre compte que cet espace est une Union d'États à géométrie variable.

PROGRAMME DE TERMINALE L-ES

Les échelles de gouvernement dans le monde : l'échelle continentale

43.2.- EDUCATION CIVIQUE, JURIDIQUE ET SOCIALE. PREMIÈRE ES-L-S

Les institutions de la République

43.3.- SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES : APPROFONDISSEMENT

2.3 Quelle est la place de l'Union européenne dans l'économie globale ?

Euro, union économique et monétaire.

Sans entrer dans le détail des évolutions historiques, on rappellera qu'en se dotant d'un grand marché intérieur et d'une monnaie unique, les pays européens mènent une expérience originale d'intégration plus étroite de leurs économies. On montrera que l'union monétaire revêt une importance particulière dans le contexte monétaire et financier international, et qu'elle renforce les interdépendances entre les politiques macroéconomiques des États membres. On s'interrogera sur les difficultés de la coordination des politiques économiques dans l'Union européenne.

Acquis de première : banque centrale, politique budgétaire, politique monétaire.

43.4.- ÉCONOMIE : 1ER STMG

Thème 9 : L'État a-t-il des marges de manœuvre en termes de politiques économiques.

Les contraintes pesant sur les politiques économiques dans la zone euro.

Il conviendra d'aborder les limites de ces deux modes de financement. Une hausse des impôts peut affecter l'activité économique et fragiliser l'économie. L'emprunt sur les marchés peut déboucher sur une dette qui sera insoutenable si la croissance économique est durablement inférieure au niveau des taux d'intérêt ("effet boule de neige" de la dette).

La diversité des acteurs opérant sur les marchés financiers soulève la question de la détention de la dette souveraine par des fonds de pension ou des fonds souverains qui peuvent alors infléchir la politique économique menée par le gouvernement. Le financement par emprunt peut aussi avoir pour effet de raréfier les capitaux disponibles pour les agents économiques privés (les entreprises notamment) soit directement en accaparant les financements disponibles soit indirectement en élevant le niveau des taux d'intérêt. Il n'est pas nécessaire de mentionner que cette notion se nomme effet d'éviction.

En fonction de la situation économique, un débat sur les effets possibles d'une réduction de la dette permet de mettre en avant des arguments contradictoires.

- ★ La coordination des politiques économiques
- ★ Le financement du déficit budgétaire.
- ★ La dette souveraine.

La question du financement du déficit budgétaire repose sur l'étude des deux principaux moyens à la disposition de l'État que sont l'impôt et l'emprunt sur les marchés financiers.

Au niveau de l'Union européenne, on mettra en avant l'idée que les politiques économiques sont contraintes par le fait qu'il n'y a pas vraiment de coordination entre la banque centrale européenne (BCE) qui gère une politique monétaire unique pour l'ensemble de la zone euro et les gouvernements des pays membres qui, chacun à leur niveau, sont en charge de la politique budgétaire propre à leur pays. La politique monétaire unique de lutte contre l'inflation, menée par la BCE face à la diversité des conjonctures économiques des pays membres, voit son efficacité se réduire.

435 - DROIT 1ÈRE STMG

Les sources communautaires, nationales, y compris celles issues de la négociation collective, sont étudiées sans entrer dans le détail de leur création.

Auteur : Brigitte Besson, Centre européen Robert Schuman

Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne ou des partenaires au projet.



Licence de libre diffusion *Creative Commons* : le document peut être librement utilisé, à la condition de l'attribuer à l'auteur en citant son nom ; seules les utilisations non commerciales sont autorisées (les utilisations commerciales restent soumises à autorisation) ; les modifications doivent d'être assorties des mêmes options *Creative Commons* que le document initial.

Ce document est extrait de la **VALISE PÉDAGOGIQUE SUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE** (qui existe en allemand, anglais, bulgare, croate, français et polonais) destinée à l'enseignement secondaire (I & II) et aux activités d'animation européenne des ONG engagées dans l'éducation à la citoyenneté démocratique active (Académies européennes, Maisons de l'Europe, etc.). Elle a été produite, dans le cadre d'un projet cofinancé par l'Union européenne (programme PRINCE), par l'Académie européenne de Berlin (porteur de projet), l'Association bulgare des enseignants d'allemand (BDV), le Centre européen Robert Schuman (CERS) à Scy-Chazelles, le Conseil Atlantique de Croatie et la Fondation polonaise Robert Schuman.



La valise pédagogique "Élargissement de l'Union européenne" a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne (programme PRINCE).

